

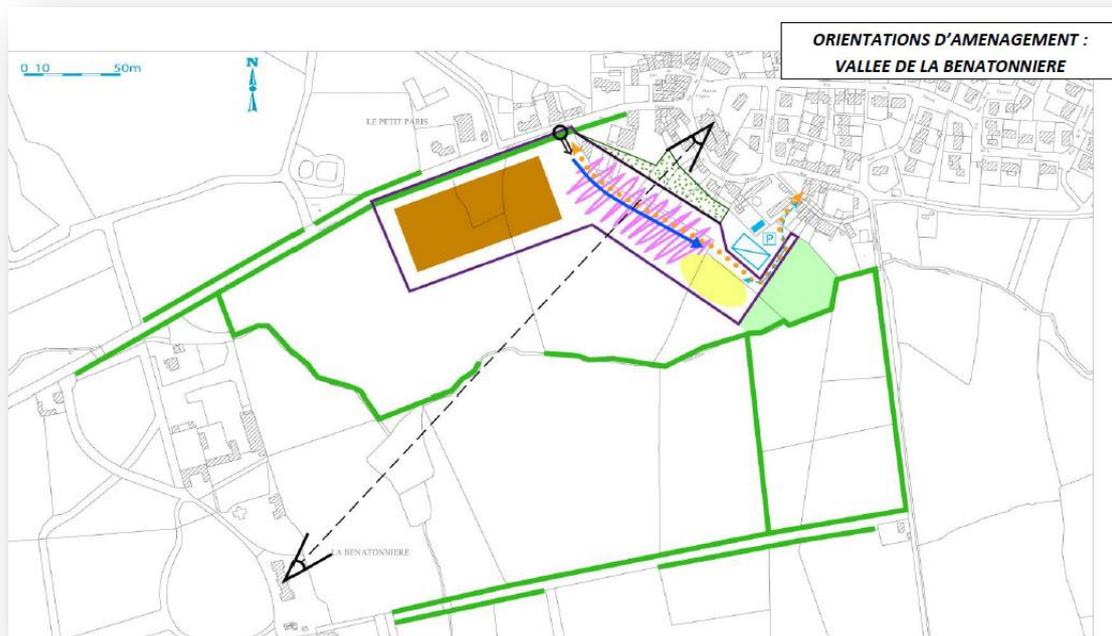


<u>MAITRE D'OUVRAGE :</u> COMMUNE DE GROSBREUIL Rue de la Mairie 85540 GROSBREUIL	<u>AMO :</u> ASCLV 33, rue de l'Atlantique CS 80206
---	---

**DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PREALABLE AU PROJET
D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS,
SOCIO-CULTURELLE ET DE LOISIRS**

GROSBREUIL (VENDEE)

Réf. : 2014-07-03 BM



AUTEUR	E. MESSAGE
CONTROLE	B. MARSAULT / D.PIERRE

ED.	DATE	NATURE	TRANSMISSION	DESTINATAIRES
1	27/10/2015	/	Numérique	- Mairie (Mme la Maire) - ASCLV (P. AUVINET)

Octobre 2015

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	4
II. PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE	5
II.1. Situation géographique, cadastrale et occupation des sols.....	5
II.1.1. Situation géographique et cadastrale	5
II.1.2. Occupation des sols.....	8
A – Sur le projet	8
B – En bordure du projet	10
II.2. Historique de la zone d'étude	10
II.3. Contexte écologique réglementaire	12
II.3.1. Inventaires écologiques nationaux.....	12
A – Préambule	12
B – Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Floristique	12
II.3.2. Le réseau natura 2000.....	13
A – Préambule	13
B – Contexte Natura 2000	13
II.3.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	14
II.4. Inventaire écologique local	16
II.4.1. Inventaire écologique : Description des habitats et des espèces.....	16
A – Méthodologie de l'inventaire écologique	16
B – Relevés floristiques.....	16
C – Relevés faunistiques	23
III. INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS.....	25
III.1. Sur la flore	25
III.2. Sur la faune	25
III.3. Sur le réseau Natura 2000	25
III.4. Sur le boisement et les haies	25
IV. CONCLUSIONS	27
ANNEXE	26

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX, PHOTOS ET ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du projet d'aménagement	5
Figure 2 : Extrait du PLU approuvé en mars 2013 - fond de plan cadastral section B et C	6
Figure 3 : Orientations d'aménagement proposées sur la zone 1 AUL (pièce n°4 du PLU).....	7
Figure 4 : Occupation des sols - Vue aérienne du site.....	8
Figure 5 : Délimitation de la ZNIEFF 50090000 sur le bourg de Grosbreuil et à l'échelle de la Vendée	12
Figure 6 : Situation du projet vis-à-vis des SIC et ZPS présents aux alentours	14
Figure 7 : Situation du projet et de ses abords.....	19
Figure 8 : Cartographie des différents types de milieux.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Occupation des sols en bordure du projet.....	10
Tableau 2 : Inventaire des zonages écologiques existants sur la commune	12
Tableau 3 : Liste des espèces végétales observées au niveau des prairies en dates d'inventaire	17
Tableau 4 : Liste des espèces végétales observées au niveau du boisement en dates d'inventaire	17
Tableau 5 : Liste des espèces végétales observées au niveau des haies en dates d'inventaire.....	19
Tableau 6 : Liste des espèces animales observées en dates d'inventaire	23

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Haie arbustive au premier plan puis zone cultivée (labourée en date de passage)	9
Photo 2 : Prairie mésophile	9
Photo 3 : Zone cultivée (labourée en date de passage)	9
Photo 4 : Zone labourée au premier plan et boisement en arrière plan.....	9
Photo 5 : Boisement à gauche et zone cultivée à droite	21
Photo 6 : Prairie mésophile fauchée, haie arbustive et culture	21
Photo 7 : Culture de blé fauchée au premier plan et boisement à l'arrière plan.....	21
Photo 8 : Boisement	21

I. INTRODUCTION

La municipalité de Grosbreuil souhaite réaliser l'aménagement du secteur 1AUL de la Bénatonnière, dans le prolongement Sud-Ouest du centre-bourg, le long de la rue de l'Atlantique. Le périmètre d'étude s'étend sur une emprise d'environ 3,7 ha. Ces terrains sont en majorité constitués à ce jour de parcelles cultivées. Le périmètre inclut également quelques prairies en arrière de la zone urbanisée et une parcelle boisée présente le long de la rue de l'Atlantique (Route Départementale 21).

La réalisation de ce projet va entraîner une modification de l'occupation des sols et peut donc avoir des conséquences sur les milieux et les espèces qui leur sont associées. Le cabinet OCE Environnement est chargé de la réalisation du diagnostic écologique de ce site. Ce rapport en présente les conclusions.

II. PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE

II.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE, CADASTRALE ET OCCUPATION DES SOLS

II.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

- ✦ COMMUNE : Grosbreuil
- ✦ SITUATION DU PROJET : 200 m à l'Ouest du Bourg

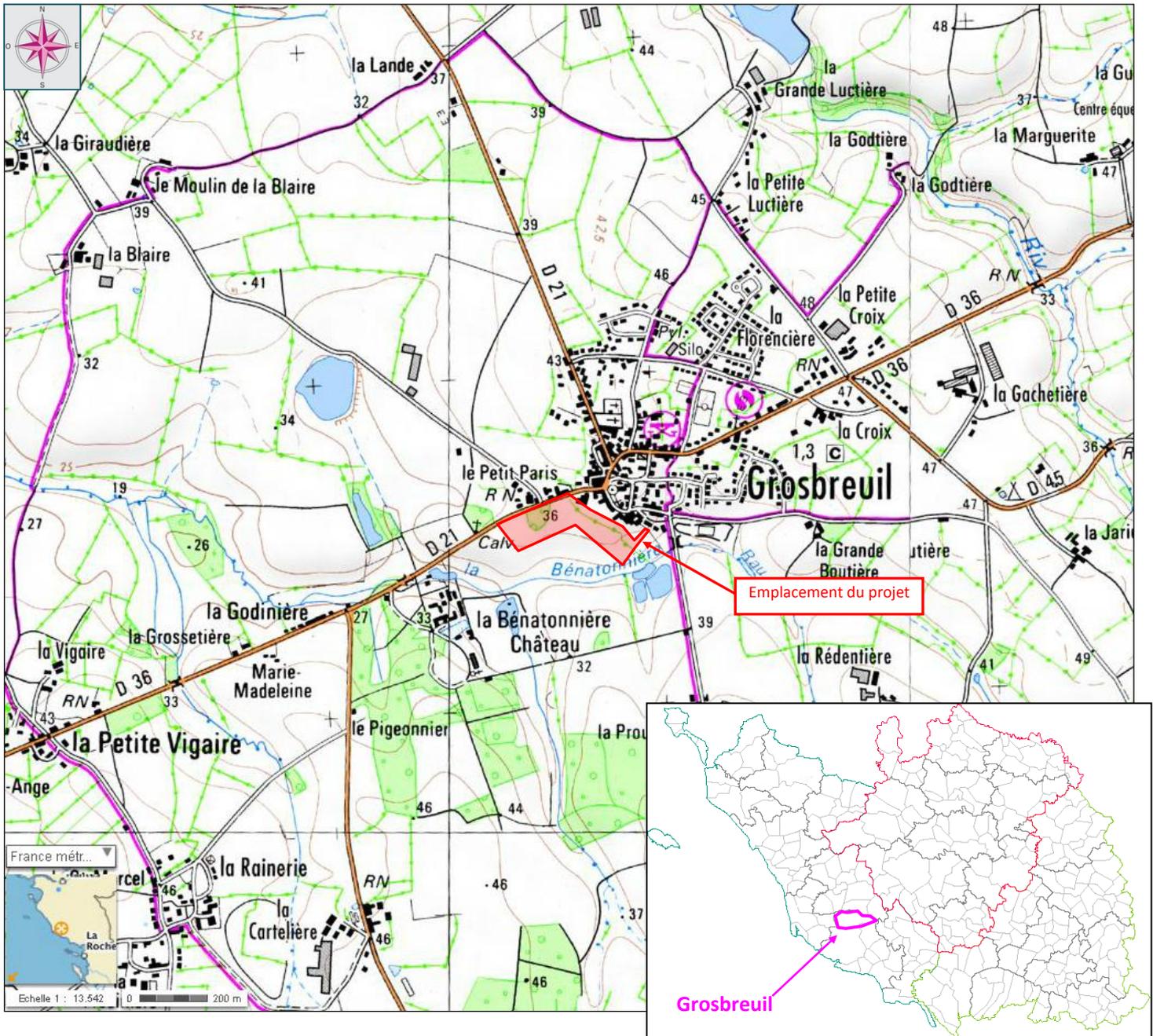


Figure 1 : Localisation du projet d'aménagement
(source : www.geoportail.fr; consultation en janvier 2015)

- ❖ **PARCELLES CADASTRALES (PROJET):** Section C - n°1290p, 294, 1291p et 299p et section B - n°1573p, 1571p, 1515p et 2121p
- ❖ **SUPERFICIE DU PROJET :** 36 960 m²
- ❖ **URBANISME :** régit par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 mars 2013; les parcelles du projet sont classées actuellement en 1AUL. « Les zones à urbaniser AU correspondent aux secteurs de la commune destinés à l'urbanisation future. Une zone 1AU est une zone à la périphérie de laquelle les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existent et ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de la zone. Les constructions sont autorisées, soit lors de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble, soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone et prévus par les orientations d'aménagement et le règlement. Le secteur 1 AUL à vocation exclusive d'activités scolaires, de loisirs, d'équipements publics ou d'intérêt collectif, d'équipements sportifs, socio-culturels... » (Extrait du PLU)

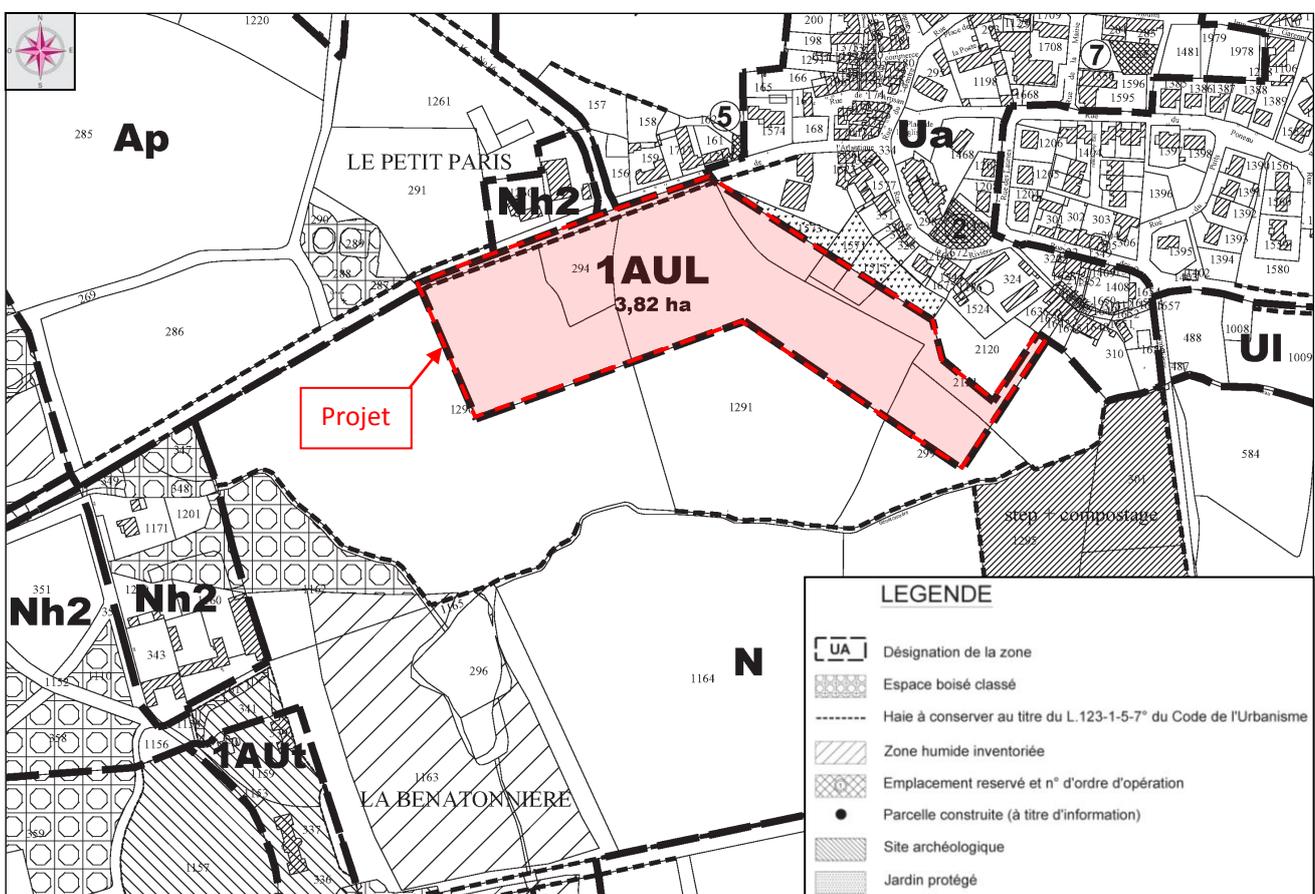


Figure 2 : Extrait du PLU approuvé en mars 2013 - fond de plan cadastral section B et C
 (source : mairie de Grosbreuil ; décembre 2014)

La zone d'étude 1AUL au Sud-Ouest du Bourg fait l'objet d'orientations d'aménagement (OAP, pièce n°4 du PLU). Les Orientations d'Aménagement ont vocation à définir, pour un secteur donné, les modalités d'aménagement (desserte, organisation spatiale, typologie bâtie, traitement paysager, environnement, enjeux spécifiques à prendre en compte...). Elles se présentent sous forme écrite et/ou graphique.

Pour chacun des secteurs considérés, les Orientations d'Aménagement se déclinent selon trois axes :

- Déplacements : accès au site et desserte interne, circulations des véhicules et continuités douces...
- Traitement paysager : éléments paysagers à conserver (haies, espaces naturels...), vues à préserver...
- Formes urbaines et équipements : densités, volumétries, principes d'implantation, équipements à implanter (parking...)

ZONE 1AUL / FRANGE SUD-OUEST DU BOURG

La zone 1AUL, située en frange sud-ouest du bourg, correspond à une zone d'urbanisation future à vocation d'équipements.

Cette zone se situe en point haut de la vallée de la Bénatonnière, cours d'eau passant entre le centre-bourg et le site de la Bénatonnière (château et ses dépendances). Ce vallon présente un caractère relativement ouvert. La ripisylve accompagnant le réseau hydrographique (cours d'eau, étang), tout en étant structurante, n'est pas particulièrement dense et présente quelques ouvertures qui laissent passer les regards : l'axe de visibilité entre le centre-bourg et le château de la Bénatonnière (et ses dépendances) est un des éléments forts caractérisant ce site.

De ce fait, cet espace doit être particulièrement soigné, notamment au plan paysager : c'est l'objet des Orientations d'Aménagement qui suivent, qui concernent l'ensemble de la frange sud-ouest du bourg, donnant sur la vallée de la Bénatonnière (zone 1AUL, mais aussi zones U ou N). Pour sa part, le site du château est traité dans le cadre d'Orientations d'Aménagement spécifiques (cf. Orientations d'Aménagement ci-après, *Zone 1Aut / La Bénatonnière*).

DEPLACEMENTS

Accès sur site pour les véhicules motorisés

L'emprise et le traitement de la voie permettront une cohabitation des véhicules motorisés avec les modes doux de déplacements (piétons, vélos...) dans de bonnes conditions de sécurité.



Accès au site par la rue de l'Atlantique / RD 21. Cet accès se fera en double sens pour les véhicules motorisés.



Possibilité de création d'un accès en sens unique, entre l'espace de stationnement et le chemin de la Fontaine, en passant aux abords de l'école.

Le repérage des principes d'accès sur site n'est pas figé.

Desserte interne



Voie à double sens pour la voirie à destination des véhicules motorisés.

Continuités douces



Continuité douce à créer, indépendante ou en accompagnement des voies de circulation des véhicules motorisés.



Continuité douce pouvant s'appuyer sur les voies de circulation des véhicules motorisés, selon un principe de « voie partagée ».

TRAITEMENT PAYSAGER



Haies végétales à préserver, pour des questions de structuration des paysages (haies inventoriées au titre du L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme).



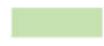
Pour des raisons patrimoniales et paysagères, la visibilité entre le bourg d'un côté, et le château et ses dépendances de l'autre, doit être maintenue.



Pour des raisons paysagères, les jardins situés sur l'axe de visibilité entre le centre-bourg et le château sont protégés (jardins protégés au titre du L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme) : ils contribuent en effet à la transition entre espace urbain et espace naturel, et donc à l'insertion du bourg dans le cadre naturel de la vallée de la Bénatonnière.



Par ailleurs, un espace paysager de stationnement sera mis en place : il sera localisé au cœur de la zone 1AUL, de façon à être un espace véritablement mutualisé entre les différents équipements (terrain de sport, salle des fêtes, école). Etant donné sa localisation (sur l'axe de visibilité entre le centre-bourg et le château), il fera l'objet d'un traitement paysager particulièrement soigné : végétation basse, limitation de l'imperméabilisation des sols.



Enfin, en partie sud de la frange du bourg, il conviendra de maintenir le caractère naturel du site aux abords du cours d'eau.

FORMES URBAINES ET EQUIPEMENTS



Périmètre de la zone 1AUL



Terrain de sport : terrain de foot aux normes, vestiaires et tribunes (à proximité de la RD 21, en-dehors de l'axe de visibilité entre le centre-bourg et le château)



Salle des fêtes



Ecole : équipements existants (bâtiment non représenté sur le cadastre, parking des enseignants, terrain de jeu)



Espace paysager de stationnement : mutualisé, cet espace servira à la fois pour le terrain de sport, la salle des fêtes et la dépose de l'école. Il fera l'objet d'un traitement paysager soigné (cf. section précédente).

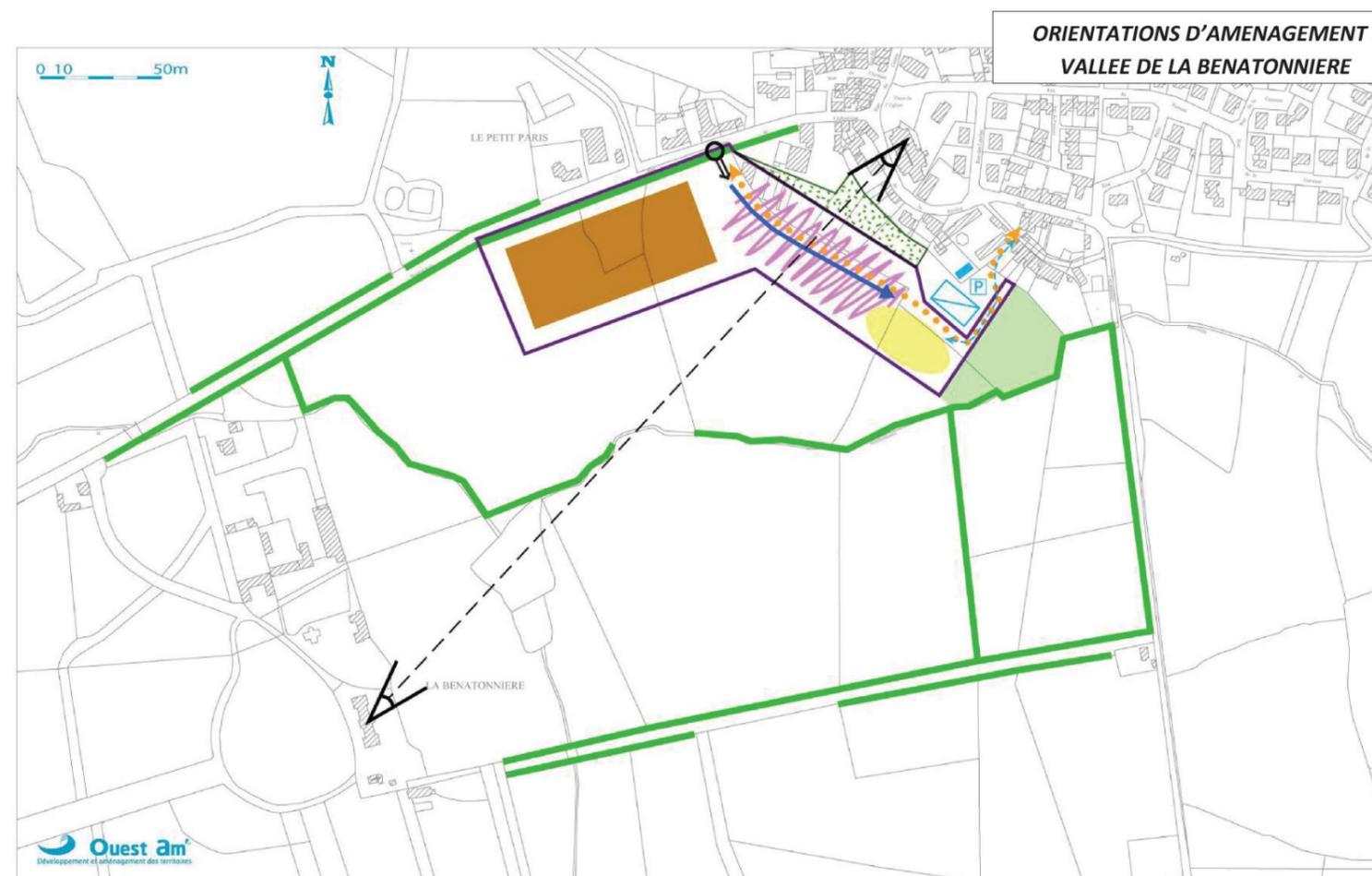


Figure 3 : Orientations d'aménagement proposées sur la zone 1AUL (pièce n°4 du PLU)
(source : mairie de Grosbreuil ; décembre 2014)

II.1.2. OCCUPATION DES SOLS

A – SUR LE PROJET

Les parcelles retenues pour le projet sont occupées :

- par un champ labouré récemment semé en blé sur environ 26 000 m² (70 % du site)
- par un petit bois sur environ 3070 m² (8% du site)
- par les haies plantées et naturelles sur environ 590 m² (2% du site)
- par un ensemble enherbé comprenant des prairies, pelouses et ancienne zone remaniée sur environ 7300m² (20% du site).

Concernant la parcelle agricole, on note la présence d'assolement classique de type maïs, blé, prairie. Monsieur Du Rivau (actuel propriétaire) déclare que la parcelle agricole est drainée.

Concernant les haies, la haie en bordure de la route départementale (rue de l'Atlantique) est une haie bocagère mixte. La haie en limite du champ cultivé est constituée d'une haie bocagère plantée sur bâches pour un linéaire de 45 m au Nord. Cette haie est ensuite constituée d'un roncier sur environ 150 ml puis on retrouve une haie ancienne sur talus dans la partie basse du site.



Figure 4 : Occupation des sols - Vue aérienne du site
(source : www.geolittoral.fr - cliché 2012 - site consulté en décembre 2014)

Légende :

-  Positionnement des photos
-  Périmètre de la zone d'étude



Photo 1 : Haie arbustive au premier plan puis zone cultivée (labourée en date de passage) (Clichés OCE décembre 2014)



Photo 2 : Prairie mésophile (Clichés OCE décembre 2014)



Photo 3 : Zone cultivée (labourée en date de passage) (Clichés OCE décembre 2014)



Photo 4 : Zone labourée au premier plan et boisement en arrière plan (Clichés OCE décembre 2014)

B – EN BORDURE DU PROJET

Tableau 1 : Occupation des sols en bordure du projet

ORIENTATION PAR RAPPORT AU PROJET	OCCUPATION DU SOL
NORD	RUE DE L'ATLANTIQUE (RD21), HABITATIONS LIEU-DIT « LE PETIT PARIS »
SUD	CHAMP CULTIVE ET RUISSEAU DE LA BENATONNIERE
EST	HABITATIONS, BOURG, COMPLEXE SCOLAIRE
OUEST	CHAMP CULTIVE, PARCELLE AGRICOLE

II.2. HISTORIQUE DE LA ZONE D'ETUDE

L'évolution de l'occupation des sols sur le site d'étude est présentée au moyen des photos aériennes extraites du site de l'IGN (www.geoportail.fr). Ces clichés permettent d'évaluer l'évolution historique de la zone au cours des 70 dernières années.



Vue de la zone d'étude en 1945



Vue de la zone d'étude en 1971



Vue de la zone d'étude en 1992



Vue de la zone d'étude en 2001



Vue de la zone d'étude en 2009



Vue de la zone d'étude en 2010

Globalement le site à l'étude a peu évolué ces 70 dernières années. En effet, la majeure partie du site a toujours été utilisée et exploitée pour un usage agricole. On note la présence ancienne du petit bois le long de la route départementale au Nord. Sur les photos de 1992 et 2001, on observe l'emprise du site de l'exploitation agricole au Nord qui s'étend jusqu'à la parcelle agricole. Celle-ci semble avoir été démantelée entre 2005 et 2007. Historiquement, deux haies se distinguent sur les photos aériennes ; la haie bordant la route départementale et la haie séparant initialement la grande parcelle prairiale à proximité du bourg et la seconde parcelle agricole. Cette seconde haie fut réduite au cours des décennies.

II.3. CONTEXTE ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRE

II.3.1. INVENTAIRES ECOLOGIQUES NATIONAUX

A –PREAMBULE

La commune de Grosbreuil est concernée par un zonage d'intérêt écologique. Le projet d'aménagement se situe dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2, bocage à chênes Tauzin.

Tableau 2 : Inventaire des zonages écologiques existants sur la commune

TYPE DE PERIMETRE	NUMERO	INTITULE	PROJET CONCERNE	DISTANCE PROJET / PERIMETRE
Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2	50090000	BOCAGE A CHENE TAUZIN ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON	Oui	inclus

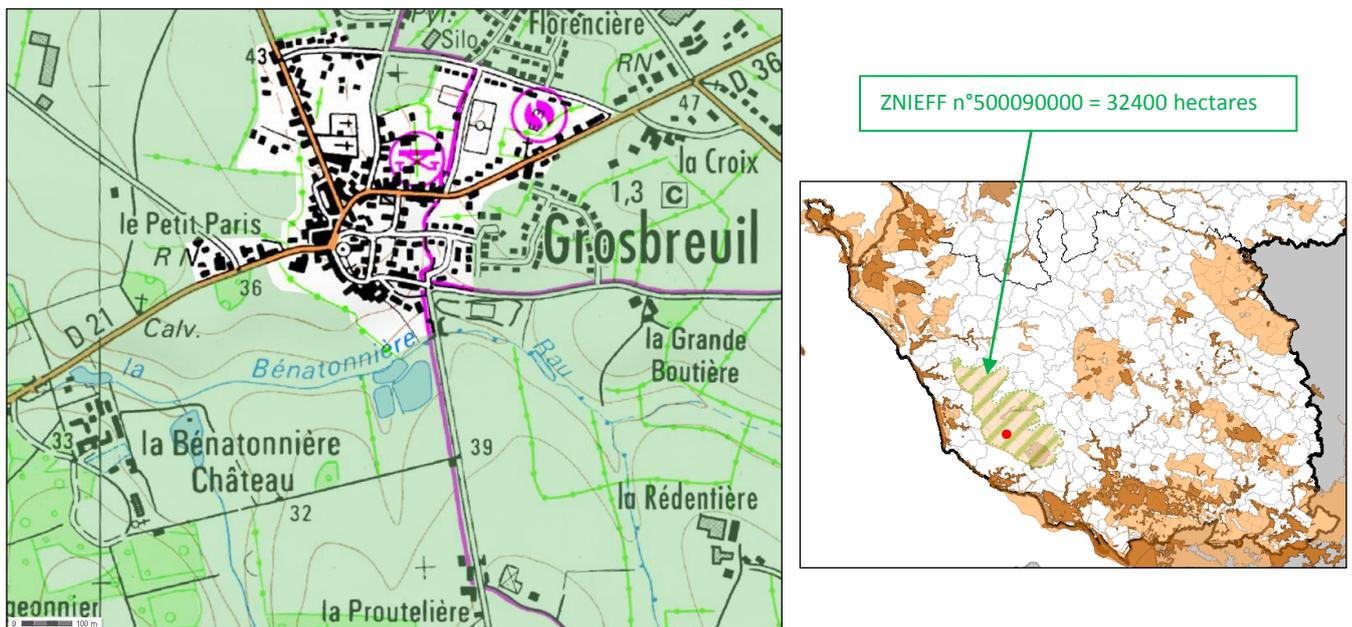


Figure 5 : Délimitation de la ZNIEFF 50090000 sur le bourg de Grosbreuil et à l'échelle de la Vendée

B –ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE ET FLORISTIQUE

a) Définition

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Lancé depuis quelques années dans la région des Pays de la Loire, une seconde série d'inventaires vient d'être validée par le Muséum National d'Histoire Naturelle : « ZNIEFF 2^{ème} génération ».

Ces zones sont classées en deux types :

- les ZNIEFF de type I constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;

- les ZNIEFF de type II constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

Remarque : Les ZNIEFF n'ont pas en elles-même de valeur juridique directe mais elles indiquent la présence d'un enjeu important. A contrario, l'absence de ZNIEFF ne signifie pas qu'il n'y a aucun enjeu de protection de la nature à faire valoir sur certaines zones, car l'inventaire des ZNIEFF n'est pas encore exhaustif et restera encore évolutif.

b) BOCAGE A CHENE TAUZIN ENTRE LES SABLES-D'OLONNE ET LA ROCHE-SUR-YON

« Cet ensemble bocager relativement préservé est intéressant par l'abondance des micro habitats mésophiles de talus permettant le développement d'une flore des landes avec notamment la Bruyère ciliée, Potentilla montana et l'Asphodèle. La présence abondante du Chêne tauzin et du Chêne vert confère à ce secteur un caractère littoral.

La création de plans d'eau, les infrastructures routières (La Roche, les Sables), l'intensification de l'agriculture (prairies temporaires) sont les principales menaces qui pèsent sur ce site. Intérêt ornithologique pour la halte migratoire des Courlis corlieu. Intérêt mammalogique pour la présence de la Loutre d'Europe (source. Site internet DREAL Pays de Loire - fiche descriptive).

II.3.2. LE RESEAU NATURA 2000

A – PREAMBULE

Le réseau NATURA 2000 a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. L'objectif de ce réseau est d'assurer la protection de sites naturels européens, sans pour autant bannir toute activité humaine, ni même la chasse ; il est de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages, tout en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités régionales et locales.

Le volet réglementaire porté par la procédure Natura 2000 concerne tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site. Sur la base des observations scientifiques, la directive 92/43/CEE prévoit la création d'un réseau "Natura 2000". Cette appellation générique regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992).

B – CONTEXTE NATURA 2000

Aucun site Natura 2000 n'a été recensé sur la commune de Grosbreuil.

Les périmètres Natura 2000 les plus proches en aval hydrauliques et « à vol d'oiseau » se situent à environ 8.5 km à l'Ouest (SIC FR5200656 Dunes Forêt et Marais d'Olonne et ZPS FR5212010 Dunes Forêt et Marais d'Olonne).

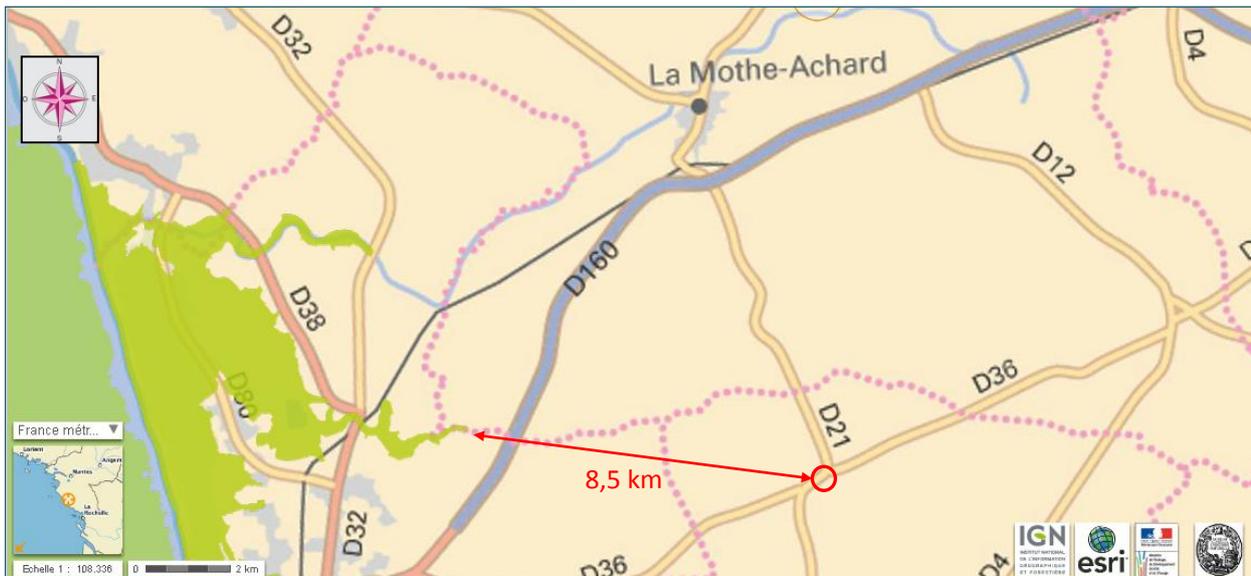


Figure 6 : Situation du projet vis-à-vis des SIC et ZPS présents aux alentours
(extrait du site www.carmen.developpement-durable.gouv.fr - Consultation en novembre 2014)

II.3.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame verte et bleue (TVB). La Trame verte et bleue constitue ainsi l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et le la remise en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE vise à identifier, maintenir et remettre en bon état les continuités écologiques, à la fois au sein de la région des Pays de la Loire et en lien avec les autres régions (trame verte, trame bleue).



Figure 7 : Carte du SRCE (Source : DREAL-version projet) (site consulté en octobre 2015)

Le projet d'aménagement fait partie de l'unité écologique « Bas bocage vendéen ». Le site d'aménagement n'est localisé dans aucun corridor écologique ni aucun réservoir de biodiversité.

II.4. INVENTAIRE ECOLOGIQUE LOCAL

II.4.1. INVENTAIRE ECOLOGIQUE : DESCRIPTION DES HABITATS ET DES ESPECES

A –METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE ECOLOGIQUE

Dans un premier temps, afin de caractériser les différentes formations végétales en place, des relevés floristiques ont été réalisés sur des placettes homogènes d'un point de vue des conditions du milieu. Chaque type d'association végétale a ainsi pu être identifié. L'ensemble des parcelles a également été parcouru afin de localiser la présence éventuelle d'espèces protégées.

Concernant les espèces animales, une liste de l'ensemble des espèces rencontrées lors des différents passages de terrain a été définie. Une méthodologie adaptée à chaque groupe a été mise en place. Ainsi l'observation des Oiseaux s'est faite à vue et à la jumelle, certaines espèces ont été identifiées par leur chant. Concernant les mammifères, l'observation des individus a été faite à vue et par l'identification d'empreintes. En ce qui concerne les Insectes, les différents individus ont été identifiés à vue ou capturés (puis relâchés) afin d'être identifiés. Une attention particulière a été portée aux Insectes saproxylophages. Ainsi, larves et individus ont été recherchés au niveau des cavités et arbres morts.

Les prospections de terrain ont été menées en décembre 2014 et le 8 juin, le 27 juillet, le 21 octobre 2015 par temps ensoleillé. Le tableau ci-dessous décrit les périodes les plus favorables à l'observation des grands groupes faunistiques ciblés et de la flore. La période optimale pour toutes prospections s'étend sur la période printemps-été. Il s'agit en effet, de la période adéquate pour identifier les espèces végétales, les Oiseaux nicheurs et migrants, les Insectes...

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore												
Oiseaux												
Insectes												
Chauve-souris												
Autres Mammifères												
Prospections naturalistes OCE						Jun 2015	Juillet 2015			Octobre 2015		Décembre 2014

 Période optimale pour les investigations de terrain

 Période favorable à l'observation des espèces

B –RELEVES FLORISTIQUES

La zone d'étude est constituée d'un champ cultivé (70% du site), un bois (8% du site), un espace enherbé mésophile. Plusieurs haies sont également présentes sur la zone d'étude.

a) Milieux ouverts

❖ **Cultures (Code Corine Biotopes 82)**

La majorité du site est constituée de champs cultivés (blé) (photo 5). Ces cultures s'étendent au-delà des limites de la zone d'aménagement. Elles sont en effet présentes jusqu'au ruisseau de la Bénattonnière plus au Sud.

❖ **Les prairies mésophiles (Code Corine Biotopes 38.1)**

Ces zones prairiales sont présentes au niveau de la frange Est de la zone d'aménagement (photo 6). On retrouve également sur ce secteur quelques zones enherbées (pelouses de fond de jardins) Les prairies mésophiles sont dominées par les Graminées telles que le Pâturin, le Dactyle ainsi que par d'autres espèces accompagnatrices comme l'Oseille, le Trèfle, la Renoncule âcre ... La diversité végétale au sein de ce cortège est relativement réduite et aucune espèce protégée n'y a été observée en dates d'inventaire.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales observées au niveau des prairies en dates d'inventaire

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Apiacées	Carotte commune	<i>Daucus carota</i>
Astéracées	Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
	Laiteron	<i>Sonchus oleraceus</i>
	Picride vipérine	<i>Picris echioides</i>
Convolvulacées	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Fabacées	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>
	Vesce	<i>Vicia sp.</i>
Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Graminées	Brome	<i>Bromus sp.</i>
	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Malvacées	Mauve de jardin	<i>Lavatera arborea</i>
Plantaginacées	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Polygonacées	Oseille	<i>Rumex sp.</i>
Renonculacées	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
Urticacées	Ortie commune	<i>Urtica dioica</i>

b) Boisement

Un boisement d'environ 3 070 m² est présent sur le périmètre d'étude (photos 7 et 8). Ce boisement est relativement ancien. Il apparaissait déjà sur les photos aériennes de 1945. La strate arborée de ce dernier est dominée par les Chênes, quelques Frênes, Erables et Charmes... La strate arbustive est également très prononcée avec la dominance des Ronces, de l'Épine noire. Une strate herbacée constituée de Graminées, Gaillet et autres espèces accompagnatrices est également observée.

Tableau 4 : Liste des espèces végétales observées au niveau du boisement en dates d'inventaire

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Strate arborée		
Acéracées	Erable	<i>Acer sp.</i>
Bétulacées	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>
Fabacées	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Fagacées	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Oléacées	Frêne	<i>Fraxinus sp.</i>

Strate arbustive		
Aquifoliacées	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Araliacées	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Caprifoliacées	Chèvrefeuille	<i>Lonicera sp.</i>
Fabacées	Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Liliacées	Fragon piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>
Lauracées	Laurier	<i>Laurus sp.</i>
Oléacées	Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Rosacées	Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>
	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>
	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Strate herbacée		
Apiacées	Carotte commune	<i>Daucus carota</i>
Aracées	Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Astéracées	Chardon	<i>Carduus sp.</i>
	Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
	Picride vipérine	<i>Picris echioides</i>
Convolvulacées	Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Euphorbiacées	Euphorbe	<i>Euphorbia sp.</i>
Fabacées	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>
	Vesce	<i>Vicia sp.</i>
Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Graminées	Brome	<i>Bromus sp.</i>
	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
	Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Lamiacées	Sauge sauvage	<i>Salvia nemorosa</i>
Oxalidacées	Oxalis articulé	<i>Oxalis articulata</i>
Juncacées	Jonc	<i>Juncus sp.</i>
Plantaginacées	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Polygonacées	Oseille	<i>Rumex sp.</i>
Renonculacées	Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Rubiacées	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
	Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Solanacées	Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Urticacées	Ortie commune	<i>Urtica dioica</i>

Le boisement présente une certaine diversité spécifique. Néanmoins compte tenu de sa faible superficie, de sa proximité avec le bourg et surtout de la présence de nombreux autres secteurs boisés associés au ruisseau de la Bénatonnaire, ce dernier présente un intérêt limité pour la faune.

En effet, le boisement est situé en bordure immédiate de la RD 21 et à moins de 200 m du centre-bourg. Il est entouré d'une vaste zone ouverte (culture). De plus, à proximité du boisement (entre 200 et 400 m à l'Ouest), sont présents plusieurs espaces boisés et semi-ouverts en accompagnement du cours d'eau. Au Nord de la RD, un étang et d'autres espaces boisés sont également présents dans la continuité des derniers cités. Malgré la

présence d'une barrière physique (la RD 21), cet ensemble peut constituer un corridor privilégié pour les espèces animales.

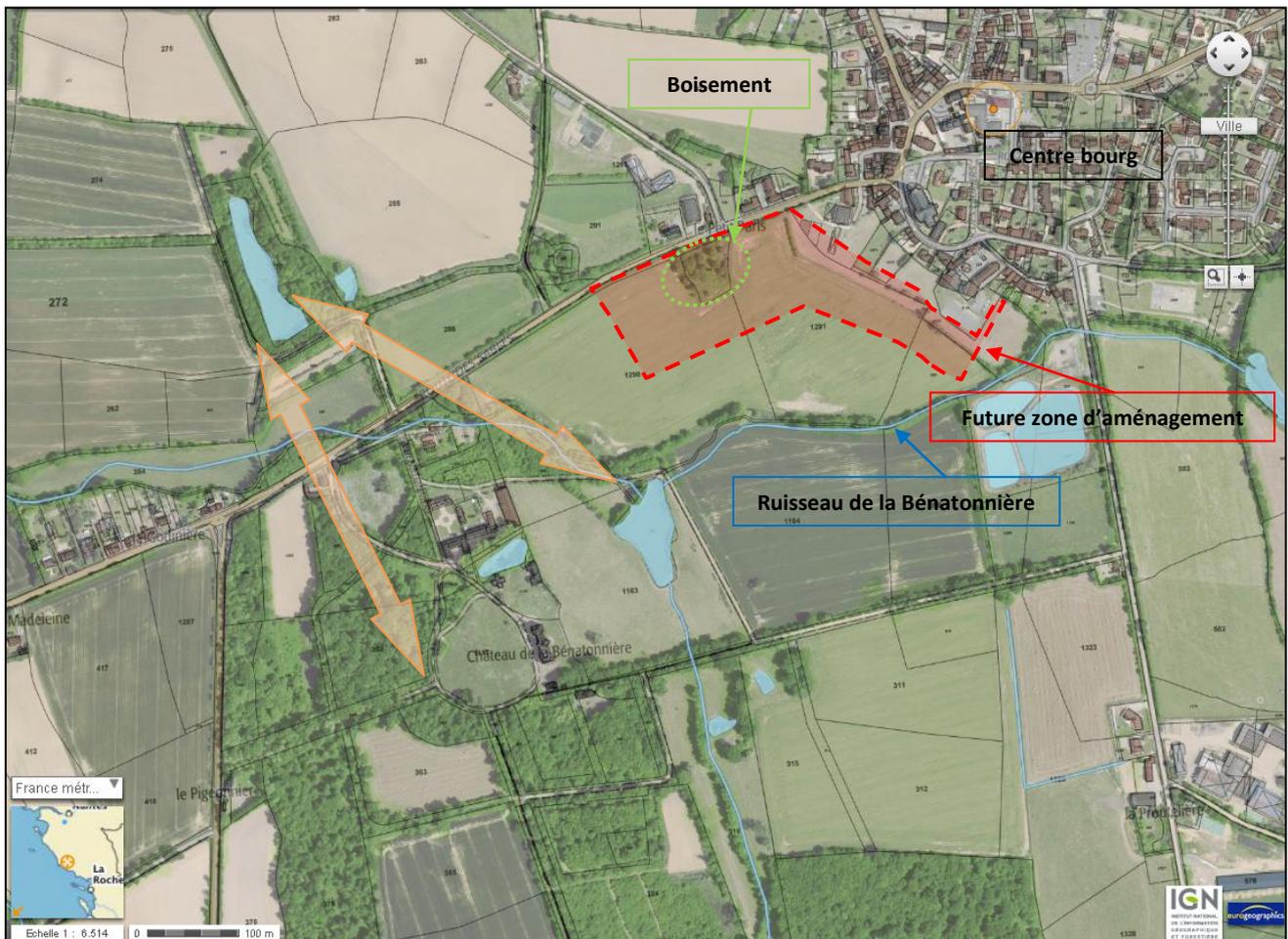


Figure 7 : Situation du projet et de ses abords
 (source : www.geoportail.fr - Consultation en octobre 2015)

c) Haies

Plusieurs haies sont observées sur le site. La haie en bordure de la RD 21 est une haie bocagère mixte c'est-à-dire qui présente une strate arborée et une strate arbustive. Cette dernière est relativement dense et sera conservée lors de l'aménagement de la zone. La haie, en limite du champ cultivé, est constituée, dans sa partie Nord, d'une haie bocagère mixte plantée (sur un linéaire de 45 m). Cette haie est ensuite constituée uniquement d'une strate arbustive sur environ 150 ml (dominés par les Ronces, Orties et Chardons). Enfin on retrouve à nouveau une haie ancienne sur talus dans la partie la plus basse du site.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales observées au niveau des haies en dates d'inventaire

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Strate arborée		
Acéracées	Erable	<i>Acer sp.</i>
Bétulacées	Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>
	Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Fagacées	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Oliacées	Frêne	<i>Fraxinus sp.</i>

Strate arbustive		
Aquifoliacées	Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Araliacées	Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Fabacées	Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Liliacées	Fragon piquant	<i>Ruscus aculeatus</i>
Lauracées	Laurier	<i>Laurus sp.</i>
Oléacées	Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Rosacées	Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>
	Epine noire	<i>Prunus spinosa</i>
	Ronces	<i>Rubus fruticosus</i>
Strate herbacée		
Apiacées	Carotte commune	<i>Daucus carota</i>
Astéracées	Chardon	<i>Carduus sp.</i>
	Grande marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
	Laiteron	<i>Sonchus oleraceus</i>
	Sénéçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>
Fabacées	Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>
	Vesce	<i>Vicia sp.</i>
Géraniacées	Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Graminées	Brome	<i>Bromus sp.</i>
	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Rubiacees	Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
	Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Solanacées	Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Urticacées	Ortie commune	<i>Urtica dioica</i>

d) Conclusions

Il n'a pas été observé d'habitat ou d'espèce associée, d'intérêt communautaire et/ou protégée, sur la zone d'étude en dates d'inventaire.

La grande majorité du futur site d'aménagement est occupée par de la culture de blé.

Une partie de la zone d'étude est occupée par de la prairie mésophile. Il s'agit d'un milieu ouvert et relativement commun dans nos régions. Compte tenu de la faible diversité floristique de cette dernière et de sa faible superficie, la prairie mésophile est ici, un milieu sans enjeu de conservation.

Un boisement est également présent sur le site d'étude. Aucune espèce végétale protégée n'y a été identifiée en date d'inventaire. Compte tenu de sa faible superficie et de la dominance d'espaces semblables à proximité du site, le boisement ne relève pas d'un intérêt élevé. Concernant les haies, la haie présente en bordure de RD sera conservée. Il s'agit d'une haie bocagère mixte et dense. De plus l'aménagement de la zone prévoit la plantation de nombreux arbres et haies. Un espace paysager arboré sera créé.

Photo 5 : Prairie mésophile fauchée, haie arbustive et culture
(Clichés OCE juin 2015)



Photo 7 : Boisement à gauche et zone cultivée à droite
(Clichés OCE juin 2015)



Photo 6 : Boisement (Clichés OCE juin 2015)



Photo 8 : Culture de blé fauchée au premier plan et boisement à l'arrière plan (Clichés OCE juin 2015)

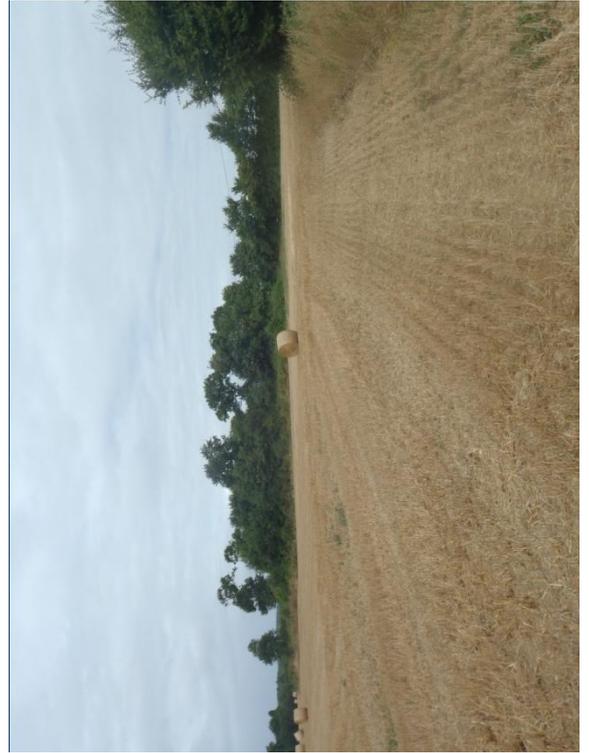
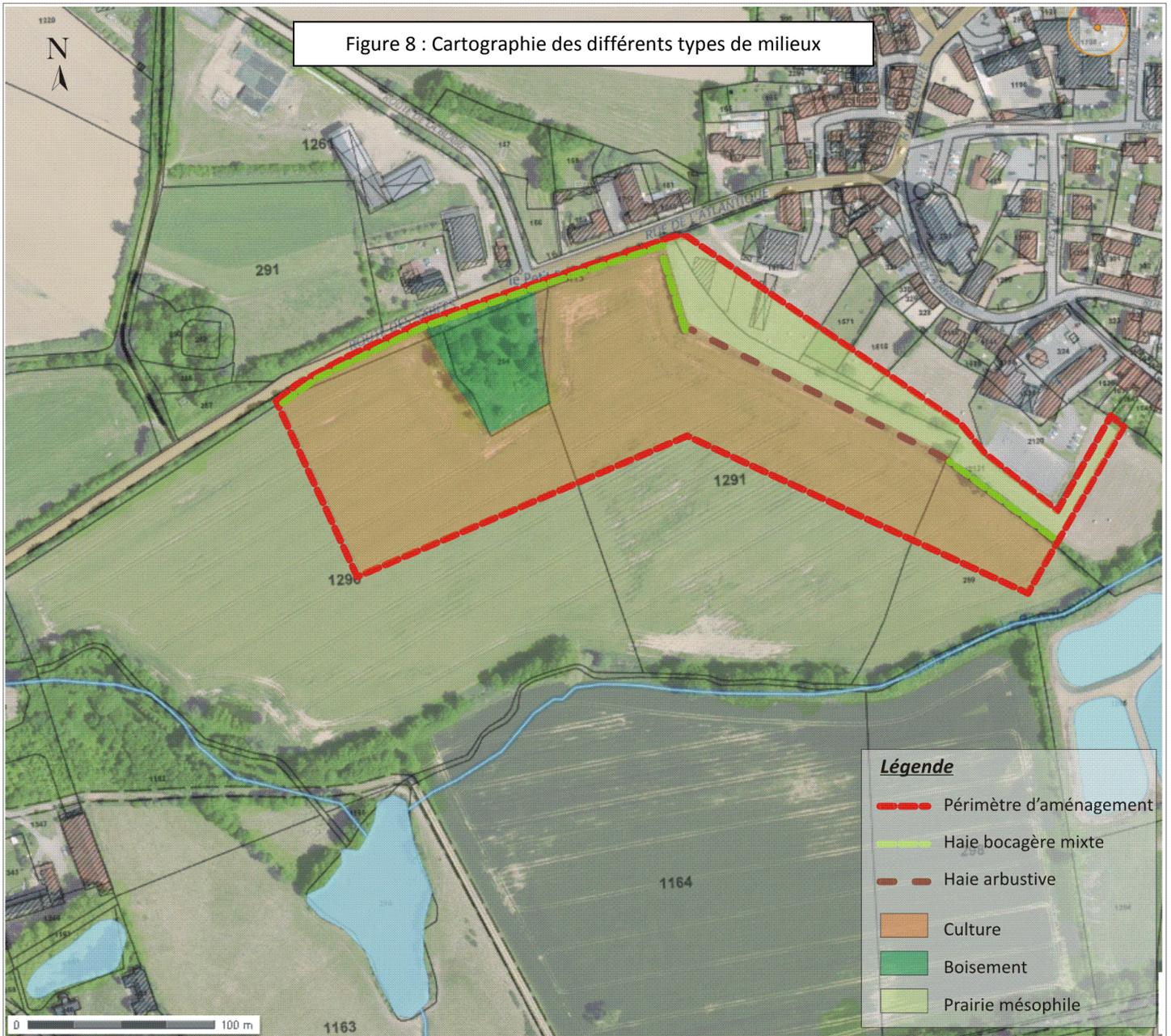


Figure 8 : Cartographie des différents types de milieux



C – RELEVES FAUNISTIQUES

Concernant les espèces animales, une liste de l'ensemble des espèces rencontrées lors des différents passages de terrain a été définie.

Tableau 6 : Liste des espèces animales observées en dates d'inventaire

Famille	Nom vernaculaire	Nom latin
Oiseaux		
Columbidés	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Columbidés	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Corvidés	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Falconidés	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Hirundinidés	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>
Paridés	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Passéridés	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Oiseaux : hors du site d'aménagement (dans la vallée)		
Ardéidés	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Ardéidés	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Insectes : Hyménoptères		
Apidés	Bourdon	<i>Bombus terrestris</i>
Insectes : Lépidoptères		
Lycanidés	Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>
Nymphilidés	Paon du jour	<i>Inachis io</i>
Piéridés	Piéride	<i>Pieris sp.</i>
Insectes : Odonates (en bordure du ruisseau de la Bénatonnière)		
Caloptérygidés	Caloptéryx	Caloptéryx sp.
Mammifères		
Leporidae	Lapin de garenne (fécès)	<i>Oryctolagus cuniculus</i>

Les surfaces aménagées concernent en grande majorité les espaces cultivés au Nord du ruisseau de la Bénatonnière. La majorité des espèces animales contactées sur le site d'aménagement sont des Oiseaux observés en vol au dessus des cultures (Hirondelles, Faucon crécerelle).

Un boisement est présent sur le périmètre d'étude. La faible emprise de ce milieu et la présence d'habitats similaires plus vastes à proximité limite sa capacité refuge pour le grand gibier (présence non relevée lors des inventaires). Quelques passereaux comme les Moineaux ou les Mésanges ont été également observés au niveau du boisement et des haies.

Concernant les Insectes, ces derniers sont majoritairement représentés par les Lépidoptères observés au niveau des zones de prairie. Aucun insecte saproxylophage n'a été observé au niveau de la future zone d'aménagement en dates d'inventaire. Les arbres morts prospectés sur la zone d'étude n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée.

La présence de Chauve-souris a été révélée par Monsieur Du Rivau au niveau de la grange située à proximité de la zone d'étude. Aucun gîte à chauve-souris n'a été identifié sur la zone même du projet, notamment au niveau du boisement. De plus, le projet d'aménagement prévu sur le site n'est pas de nature à porter atteinte à ce groupe de Mammifères.

Conclusion

Le périmètre d'aménagement présente une faible diversité d'un point de vue faunistique. Son potentiel d'accueil est également limité. De plus, il n'est pas prévu d'urbaniser totalement la zone. Les aménagements prévoient la création d'espaces paysagers, l'implantation de haies, de bassins tampons. Tous ces éléments pourront participer à la valorisation de l'espace afin d'accueillir une faune tout aussi diversifiée.

III. INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX NATURELS

III.1. SUR LA FLORE

Les incidences de ce projet sur la flore sont très limitées puisque la majeure partie du site est occupée par des champs cultivés. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur le site et le potentiel d'accueil est très limité. Aucune espèce végétale ou habitat ayant justifié la désignation de la ZNIEFF de type II ont été retrouvés sur la zone d'étude.

De plus, une partie du boisement et des haies seront conservées. L'aménagement du site prévoit l'implantation de nouvelles haies et d'autres espaces paysagers arborés ainsi que des zones plus ouvertes.

III.2. SUR LA FAUNE

Les incidences sur la faune sont aussi faibles. Le potentiel d'accueil est très limité. Peu d'espèces ont été inventoriées sur la zone d'étude. Il s'agit principalement d'Oiseaux observés en vol au dessus de la zone d'étude. Quelques passereaux associés au boisement et aux haies ont été identifiés. Néanmoins, l'aménagement du site ne leur portera pas préjudice. Ces espèces sauront retrouver des espaces refuges au niveau des espaces arborés conservés et/ou créés.

Aucune espèce animale justifiée la désignation de la ZNIEFF de type II a été retrouvée sur la zone d'étude.

La zone d'étude ne se situe pas dans un corridor écologique identifié par le SRCE.

III.3. SUR LE RESEAU NATURA 2000

Aucune espèce ou habitat d'intérêt communautaire n'a été inventoriée sur le site. Il n'y a pas de site Natura 2000 à proximité immédiate du projet donc aucune incidence directe ne sera observée.

Le site Natura 2000 le plus proche « Dunes, Forêt et Marais d'Olonne » est situé à environ 8,5 km, il n'y aura donc aucun risque de dérangement des espèces par les bruits, poussières des travaux ou de l'activité.

Compte tenu des dispositifs mis en place pour la gestion des eaux pluviales, aucun risque de contamination indirecte par les eaux susceptibles d'atteindre le site n'est à prévoir. Le projet n'aura donc pas d'incidences sur le réseau Natura 2000.

III.4. SUR LE BOISEMENT ET LES HAIES

L'aménagement de la zone aura pour conséquence une modification de l'usage du sol. Le boisement et les haies seront en partie impactés par les aménagements prévus. Compte tenu de sa faible surface et de sa localisation près du bourg, le boisement ne constitue pas un site privilégié de transit pour les animaux qui lui préféreront les vastes espaces boisés en marge du ruisseau de la Bénattonnière.

Néanmoins, le projet d'aménagement s'attache à conserver une partie du boisement ainsi que la haie en bordure de la RD 21. La conception du projet a été réfléchi de manière à conserver et créer des espaces paysagers arborés pouvant accueillir une faune tout aussi diversifiée.

L'incidence du projet sur ce boisement est donc limitée. De plus, de nombreux aménagements paysagers prévoient l'implantation de plusieurs haies et d'espaces arborés, valorisant ainsi la zone.

IV. CONCLUSIONS

Le diagnostic écologique réalisé n'a pas révélé la présence d'une diversité particulièrement riche sur le futur site d'aménagement.

La majeure partie du site est occupée par des champs cultivés. Une partie de la zone d'étude (environ 7 300 m²) est occupée par de la prairie mésophile ainsi que quelques zones enherbées (pelouses de fond de jardins). La diversité floristique et faunistique est réduite sur ces espaces anthropisés.

Un boisement de 3 070 m² est également présent sur le secteur d'aménagement. Ce dernier sera en partie impacté par les aménagements prévus (cf plan en annexe). Compte tenu de sa faible surface et de sa localisation près du bourg, il ne constitue cependant pas un site privilégié de transit pour les animaux qui lui préféreront les vastes espaces boisés en marge du ruisseau de la Bénattonnière.

Plusieurs haies sont également présentes sur le site. La haie la plus riche, bordant la RD, sera conservée. D'autres haies seront plantées afin d'agrémenter et de valoriser le milieu.

L'aménagement de la zone s'est attaché à limiter le plus possible les impacts sur le milieu naturel et à recréer des espaces qui pourront à moyen terme accueillir une faune diversifiée.

ANNEXE : PLAN D'AMENAGEMENT (SOURCE : COTE PAYSAGE (AVRIL 2015))

